

**DÉPARTEMENT
des
ALPES MARITIMES**

**EXTRAIT du REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DE LA CAISSE DES ÉCOLES
DE LA COMMUNE DE GATTIERES**

NOMBRE DE MEMBRES			SÉANCE DU : 14 MARS 2023
Afférents au Conseil Municipal 6	En exercice 14	Qui ont pris part au vote 8	Le quatorze mars deux mille vingt-trois à dix sept heures trente
Transmis à la Préfecture de Nice le : 17 MARS 2023		Le comité de la Caisse des Écoles régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame MOIREAU Laure, Vice Présidente de la Caisse des Ecoles.	
Affiché en Mairie le :			

Étaient présents : Mesdames **CAPRINI, MARCHAND, HEYBERGER-PAUL,**
MOIREAU LUCIE, NAVARRE, OLLIVIER, Le
représentant du PREFET.

Absents et excusés : Mesdames **GUIT-NICOL, DAUMAS, MORISSON,**
SUREDA, L'INSPECTRICE ACADEMIQUE.
Monsieur BONUCCI.

Mme HEYBERGER-PAUL est élue secrétaire

Objet : Débat d'orientations budgétaires 2023

Madame MOIREAU expose :

La loi du 07 août 2015 n° 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales ; elle améliore sensiblement le dispositif concernant le débat d'orientation budgétaire et fixe de nouvelles règles pour la tenue, le contenu et la diffusion des orientations budgétaires des communes.

Ces dispositions s'appliquent aux Caisses des Ecoles.

Le débat doit faire l'objet d'un rapport et d'une délibération spécifiques ; les orientations budgétaires seront diffusées auprès des administrés par le biais de plusieurs supports de communication.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Seront reconduites les dépenses suivantes, dont les montants sont calculés selon les effectifs au 1^{er} janvier de l'année en cours :

- 1 € par enfant pour les livres offerts à Noël
- 76 € par école + 1,55 € par enfant pour les crédits alloués aux directeurs
- 300 € par classe pour les transports
- 40 € par classe pour le spectacle de fin d'année
- 50 € par enfant + 1 € par enfant de CP pour les fournitures scolaires.

Seront reconduites les dépenses suivantes, qui sont obligatoires :

- 10 930 € de dotation aux amortissements en conséquence des investissements des années antérieures
- 2 750 € de cotisations (assurance)

Concernant les classes de découverte, une dépense de 12 075 € a été calculée, sur la base de 11,50 € par jour et par enfant. Il est proposé d'étudier pour les exercices suivants la possibilité de faire évoluer ce montant de 11,50 € par enfant, en fonction de l'augmentation annuelle de l'aide financière prise en charge par le conseil départemental.

En termes de subventions, les montants versés aux deux OCCE sont reconduits :

- 1 949 € pour l'OCCE de l'école Léon Mourraille,
- 1 556 € pour l'OCCE de l'école de La Bastide.

Ces subventions comprennent :

- 1 000 € pour la participation aux transports des élèves à des classes de découvertes,
- 30 € par classe,
- 3€ par enfant en cycles 2 et 3,
- 76€ par école.

Les recettes seront constituées :

- Des cotisations des membres en début d'année, pour 300 €
- Des dons (ou autre action en faveur des enfants) pour 100 €
- De la subvention communale pour 50 000 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

En investissement, une enveloppe de 8 400 € de dépenses sera inscrite pour les écoles.

- **Ecole de La Bastide : 3 550 €**
 - 2183-Matériel de bureau informatique : 1 500 €.
 - 2184-Mobilier : 2 050 €.

- **Ecole Léon Mourraïlle : 4 850 €**
 - 2183-Matériel de bureau informatique : 3 490 €.
 - 2184-Mobilier : 800 €
 - 2188-Autres immobilisations corporelles : 560 €.

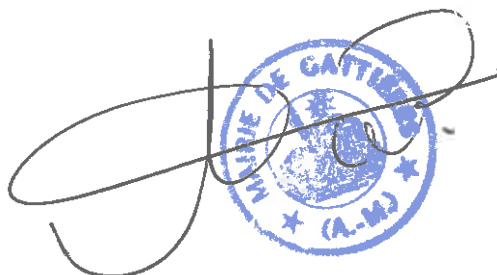
En recettes, seront inscrites les recettes propres d'investissement qui sont constituées pour l'essentiel du fond de compensation de la TVA (2 170 €), et de l'autofinancement avec l'amortissement des immobilisations (10 930 €).

Je vous propose d'adopter les orientations budgétaires pour l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré les membres du Comité de la Caisse des Ecoles adoptent à l'unanimité les orientations budgétaires pour l'exercice 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Madame la Vice Présidente,

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "CAISSE DES ECOLES" at the top, "A.M." at the bottom, and a central emblem with a globe and stars.